



Commune
d'AMPUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BELADEN, Maire.

Présents : Mmes MM. Jean-François BERTHELEY, Catherine de BONNEFOY, Julien ICARD, Julie LUCCIONI, Monique DE SANTIS épouse BALDACCI, Bernard BOUSQUET, Sandrine CERVETTI épouse RIMBAUD, Florence JEAN DIT GAUTIER, Frédéric MAULINO et Eddy LEBEAU.

Excusés : Jean-François DEWAILLY représenté par Thierry BELADEN

Sébastien PLEVEN représenté par Julie LUCCIONI

Alexandre SYLVESTRE A LA MARIAZ représenté par Sandrine RIMBAUD

Julie FERRAND représentée par Catherine de BONNEFOY

Absent :

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE D'AMPUS A L'ASSOCIATION COFOR ALEC 83 (COMMUNES FORESTIERES DU VAR - AGENCE DES POLITIQUES ENERGETIQUES DU VAR)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une correspondance du 16 mars 2026 concernant la désignation des délégués de notre commune à l'Association COFOR ALEC 83 (Communes Forestières du Var - Agence des politiques énergétiques du Var).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Ampus adhère à l'Association COFOR ALEC 83.

Il expose le rôle et les actions de l'Association COFOR ALEC 83 qui œuvre pour la représentation des intérêts de la commune auprès des instances concernées, pour la valorisation des actions engagées par notre collectivité en matière de politique forestière, énergétique et climatique et pour l'accompagnement technique et stratégique de nos projets, afin de soutenir le développement de démarches territoriales durables.

Dans le cadre de la nouvelle mandature, et conformément à l'article 6 des statuts de l'association ainsi qu'aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le conseil municipal désigne ses représentants au sein des organismes extérieurs et peut les remplacer à tout moment pour la durée restant à courir du mandat, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la commune.

Monsieur le Maire précise que la commune doit nommer deux délégués, un titulaire et un suppléant, et que ces délégués (maires, adjoints ou conseillers municipaux) seront les représentants de notre commune au sein de l'Association COFOR ALEC 83 et pourront s'impliquer dans la vie de cette organisation dans les domaines liés à la forêt (aménagement du territoire/sécurité/valorisation et préservation des forêts publiques et privées) et /ou à la transition énergétique (habitat/bâtiments communaux/urbanisme/énergies renouvelables).

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion à l'Association COFOR ALEC 83 (Communes Forestières du Var - Agence des politiques énergétiques du Var),

PRECISE que les crédits correspondants à la cotisation annuelle de cette adhésion sont inscrits au budget communal,

DESIGNE en tant que délégués de la commune d'Ampus à l'Association COFOR ALEC 83 :

- Monsieur Jean-François BERTHELEY, délégué titulaire,
- Monsieur Bernard BOUSQUET, délégué suppléant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Thierry BELADEN

